



**EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONTGARDIN**

DU 30 JANVIER 2012

Présents : ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, GLEIZE Claude Nicolas, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, ROULET André,,

Absents : BERTRAND Martine, RICHARD Sylvie (procuration à Nicolas Claude GLEIZE), SIMON Jacqueline (procuration à Joseph FAURE).

SOMMAIRE

1. Approbation du PV précédent.....	1
2. Plu : Modification n° 3.....	1
3. Église.....	2
3.1. Clocher : constat d'un impact occasionnant un trou dans la maçonnerie	2
3.2. Socles pour mise en place de statues.....	2
3.3. Projet de vitrail.....	2
4. Archives communales.....	2
5. Questions diverses.....	2
5.1. Local de rangement de l'école.....	2
5.2. Nettoyage des réservoirs.....	2
5.3. Abri poubelle du cimetière.....	3
5.4. Eaux pluviales de la rue des Bleuets.....	3

1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 janvier 2012, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2. PLU : MODIFICATION N° 3.

Le conseil municipal a décidé,, par délibération du 16 août 2011, la modification n° 3 du PLU de Montgardin.

Le maire présente au conseil municipal le dossier qui sera soumis à enquête publique. Celle-ci se tiendra du lundi 27 février 2012 au samedi 31 mars 2012 inclus. Le

commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie de 9:00 à 12:00 les jours suivants : le lundi 27 février 2012, le jeudi 15 mars 2012 et le samedi 31 mars 2012.

Après lecture des dossiers préparés par le bureau d'études MG Concept, le conseil municipal émet un avis favorable de principe.

3. ÉGLISE

3.1. Clocher : constat d'un impact occasionnant un trou dans la maçonnerie

Deux impacts, certainement dus à la foudre, ont été constatés sur les flancs du clocher.

Dans le souci d'éviter une aggravation de cette détérioration, le conseil municipal a accepté le devis présenté par l'entreprise OZÉ (spécialiste de travaux dangereux) d'un montant de 1463,90 € TTC.

3.2. Socles pour mise en place de statues.

À l'initiative de Roland Muller et avec l'accord du maire, Luc Bonnaffoux a fixé, à titre gracieux, sur les parois intérieures de l'église, quatre socles en pierre destinés à supporter quatre statues de saints, posées au sol jusqu'alors.

3.3. Projet de vitrail.

Roland Muller a le dessein d'installer un vitrail dans l'oculus du chœur. Une association de bénévoles est en train de travailler à ce projet qui représentera une colombe stylisée. À noter que cette œuvre ne coutera rien à la commune.

4. ARCHIVES COMMUNALES.

Pour faire suite à la convention avec le service Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes, décidée par le conseil municipal le 26 septembre 2011, ce service a procédé à un état des lieux des archives actuelles et du local qui les abrite ainsi que le futur local (annexe de la mairie) destiné à accueillir les archives "mortes".

Le conseil municipal a approuvé le devis qui a été présenté pour l'organisation de la gestion des archives municipales.

Ces archives seront dotées d'un système détecteur de fumée équipé d'une alarme téléphonique.

5. QUESTIONS DIVERSES.

5.1. Local de rangement de l'école.

Le directeur de l'école a signalé la chute d'une partie du plafond du local de rangement situé dans la cour de l'école. Il s'agit de la chute de la partie inférieure de certains hourdis. Joseph Faure et l'ouvrier communal s'emploie à réparer cette dégradation. Pour l'instant, l'utilisation du local est interdite.

5.2. Nettoyage des réservoirs.

Joseph Faure signale que les réservoirs des Massots et des Nautes ont été nettoyés avec le concours d'une équipe de volontaires.

5.3. Abri poubelle du cimetière.

L'entreprise Peyron va reprendre le niveau de la mise en place de l'abri des conteneurs d'ordures ménagères situé devant le cimetière.

5.4. Eaux pluviales de la rue des Bleuets

Le chantier de la récupération des eaux pluviales de la rue des Bleuets va prochainement être repris par l'entreprise Peyron.

Le maire précise que, si le projet de créer l'assainissement du Saruchet II pouvait être réalisé rapidement, il aurait été rationnel de traiter en même temps le problème des eaux pluviales. Or l'annonce des restrictions des subventions annoncées par le conseil général ne nous permet pas d'espérer une réalisation rapide. En conséquence, le maire confirme que pour des raisons de sécurité, on ne peut pas attendre davantage pour réaliser les travaux de collecte des eaux pluviales envisagée au mois de novembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 21:39.

Le Maire
Roger MAMO

